

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT**

**ARRETE n°2024-20**

**Arrêté du 6 juin 2024**

**Délégation de signatures :  
Responsable du Service Affaires Juridiques et Commande Publique**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-9,

**VU** le Code de la Fonction Publique,

**VU** l'élection de Monsieur Jean-Guy CORNU en qualité de Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo, le 7 juillet 2020,

**VU** l'arrêté portant nomination de Madame Yurisan FLEITES-GONZALEZ en qualité de Responsable du Service Affaires Juridiques et Commande Publique,

**CONSIDERANT** que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux directeurs et responsables de service de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de signature à Madame Yurisan FLEITES-GONZALEZ dans le strict respect des conditions visées ci-après,

**Le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo décide :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Yurisan FLEITES-GONZALEZ, pour signer au nom et pour le compte de Monsieur le Président de Clisson Sèvre Maine Agglo, dans le cadre de ses fonctions de Responsable du Service Affaires Juridiques et Commande Publique et dans les domaines propres à son service, en ce qui concerne :

- **Passation et exécution des marchés Publics :**
  - Validation des Devis et bons de commande dans la limite d'un montant inférieur à 1 000 € HT
  - Validation des certificats de service Fait
- **Mesures de gestion du personnel : Tout agent placé sous sa responsabilité :**
  - Les ordres de service, ordres de missions et états de frais concernant les agents en fonction.
  - Les autorisations d'absence et de congés de quelque nature que ce soit accordés aux agents placés directement sous son autorité
  - Les autorisations d'effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires des agents en fonction placés sous sa responsabilité
  - Les autorisations de remisage ponctuel à domicile des véhicules de service

➤ **Mesures Diverses :**

- Tout courrier et courriel d'information et de rappel à la réglementation à destination des services, prestataires, usagers sous réserve que celui-ci soit dépourvu de tout caractère décisionnel
- Déclaration de sinistres auprès des assureurs de Clisson Sèvre et Maine et toute information relative à ces sinistres.

**ARTICLE 2 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yurisan FLEITES-GONZALEZ, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article précédent sera exercée par Monsieur Laurent DELBECQUE, Directeur Général Adjoint.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yurisan FLEITES-GONZALEZ et de Monsieur Laurent DELBECQUE, la délégation de signature qui lui est confiée à l'article précédent sera exercée Madame Hélène BARTHELEMY Directrice Générale des Services.

**ARTICLE 5 :** En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-0907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de Clisson Sèvre Maine Agglo, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera notifié à Madame Yurisan FLEITES-GONZALEZ qui accepte cette délégation, et sera transmis à Monsieur le Comptable public.

**ARTICLE 7 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**ARTICLE 8 :** Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à Yurisan FLEITES-GONZALEZ

Le

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.